



Chères consœurs, chers confrères,

Bien que toujours vert et « bon pied, bon œil », je suis cependant atteint par la limite d'âge et ne pourrai me présenter à nouveau aux prochaines élections.

Le temps est venu pour moi de passer le flambeau après avoir eu le privilège de vous servir en tant que Président de l'Ordre des Pédicures Podologues de la région Auvergne puis Auvergne-Rhône-Alpes.

Durant mes mandats, j'ai eu à cœur de promouvoir des valeurs humaines d'entraide et d'accompagnement de chacune et chacun d'entre vous.

Je suis convaincu que les fonctions complémentaires ordinaires et syndicales ne se résument pas uniquement à leurs dirigeants, mais qu'elles reposent aussi sur chacun de vous, vos contributions et votre engagement. C'est pourquoi, alors que je m'appête à prendre du recul, je vous encourage vivement à vous mobiliser massivement lors des prochaines élections ordinaires.

Il est essentiel que vous choisissiez des candidats qui partagent vos valeurs et qui poursuivront le chemin tracé ensemble.

Je suis convaincu que, grâce à votre engagement et à vos votes, l'Ordre des Pédicures Podologues de la région Auvergne-Rhône-Alpes continuera à œuvrer en ce sens à vos côtés.

Je quitte cette fonction avec le sentiment du devoir accompli. Je vous remercie pour votre confiance et votre soutien indéfectible tout au long de ces années.

Bien confraternellement à toutes et à tous,

Gérard SOULIER

Président de l'Ordre des Pédicures- Podologues de la région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

1 **Éditorial**

2 **Ouvrir un nouveau cabinet principal / Agenda**

2 **Élections ordinaires : participez en votant et pourquoi pas en étant candidat ?**

3 **Bilan comptable 2022 / Bilan prévisionnel 2024 / Association MOTS**

4 **Identité visuelle de la profession**

5 & 6 **Mouvements du tableau**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Aéroport Lyon Bron
bâtiment B 14
69500 BRON
Tel : 04 72 36 06 54
contact@auvergne-
rhône-alpes.cropp.fr

Permanences téléphoniques

Lundi, jeudi, vendredi

13 h 30 > 17 h 30

Mardi, mercredi

9 h > 13 h

Éditeur : CROPP Auvergne
Rhône-Alpes

Directeur de la publication :
M^r Gérard Soulier

Rédacteurs : M^r Gérard Soulier

Dépôt légal : Mars 2024

ISSN 2677-9218

Tirage : 1500 exemplaires

Diffusion Par mail uniquement

VOUS ENVISAGEZ D'OUVRIR UN NOUVEAU CABINET PRINCIPAL ? VOUS ENVISAGEZ DE LE TRANSFÉRER À UNE AUTRE ADRESSE ?

Il est impératif de faire vos démarches déclaratives auprès de votre conseil régional, via un formulaire dédié qui vous sera communiqué sur simple demande de votre part à l'adresse mail :

amel.belalia@auvergne-rhone-alpes.cropp.fr

Il sera nécessaire de nous fournir :

- > Copie du bail, ou attestation de propriété de votre local (dans l'intégralité)
- > Exercice en SCM, SISA... joindre la copie des Statuts et de l'extrait K BIS
- > Copie de l'acte de cession & compromis si reprise de cabinet
- > Photo de la devanture du cabinet et de la plaque professionnelle posée ou un projet de plaque (dimensions...)
- > Photo des différentes pièces du cabinet (salle d'attente, salle de soins, salle réalisation des semelles, point d'eau) & joindre un plan détaillé
- > Factures du matériel (cf la liste ci-après)
- > 1 exemplaire de la carte de visite et ordonnancier
- > Attestation de Responsabilité Civile et Professionnelle de l'année en cours

En ce qui concerne le plateau technique, et afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article 77 du code de déontologie des pédicures-podologues nous vous demanderons de nous fournir les factures, ou photos le cas échéant de :

- > Fauteuil patient avec jambières articulées
- > Siège praticien
- > Éclairage adapté pour la précision des soins
- > Autoclave de classe B
- > Contrat DASRIA (collecteur OP et poubelle DAOM) / registre de traçabilité)
- > Une unité de soins comportant :
 - . Micromoteur pneumatique ou électrique
 - . Porte instrument rotatif (pièce à main et/ou turbine et/ou contre angle)
 - . Système d'aspiration en cas de soins secs
- > Nombres d'instruments stériles adaptés à l'activité (À usage unique ou stérilisables)
- > Table d'examen ou fauteuil patient permettant la position allongée
- > Système de prise d'empreintes
- > Appareil de visualisation des empreintes
- > Un banc de ponçage (touret) avec captation et récupération des poussières / particules
- > Une zone d'analyse de marche de 4m minimum ou un tapis de marche

Attention, la mise à jour de votre situation au RPPS (par l'intermédiaire de votre Conseil Régional), ne pourra intervenir qu'à réception de votre dossier déclaratif complet.

N'hésitez pas à prendre attache auprès du secrétariat administratif pour toutes questions relatives à votre nouveau lieu d'exercice principal.



AGENDA

Le 10 janvier 2024 , le Comité de liaison inter-ordres Régional des Professionnels de Santé (Cliorps) a organisé pour la première fois une cérémonie commune des vœux à l'Hôtel de Région Auvergne-Rhône-Alpes .

Ce projet a été proposé lors d'une réunion Cliorps organisée dans nos locaux à Bron lors de la « Présidence tournante » le 26 octobre dernier (Comité de Liaison Inter Ordres des Professionnels de Santé).

Réunions du Conseil

Vendredi 19 janvier 2024

Vendredi 15 mars 2024

Vendredi 30 avril 2024

Jeudi 13 juin 2024

Réunions du Bureau :

Jeudi 11 janvier 2024

Mardi 05 mars 2024

Mardi 16 avril 2024

**Jeudi 16 mai 2024 :
Élections régionales
Proclamation des
résultats**

Élections ordinales : participez en votant et pourquoi pas en étant candidat ?

Depuis les élections ordinales 2021, trois années se sont écoulées et conformément à l'article R.4125-5 du code de la santé publique, le temps du renouvellement par moitié de vos conseillers est arrivé. Cette année encore, vous êtes invités à voter par voie électronique.

Pensez à remettre votre adresse mail à jour à votre CROPP !

En Auvergne-Rhône-Alpes, du 2 au 16 mai 2024, vous pourrez voter en ligne pour élire 3 binômes respectant la parité homme/femme, soit 6 postes à pourvoir pour un mandat allant jusqu'en 2030.

Pour être éligible

Le pédicure-podologue qui souhaite se porter candidat doit :

- être inscrit au tableau du conseil régional ou interrégional concerné par l'élection,
- être inscrit à l'Ordre depuis au moins trois ans, soit avant le 16 mai 2021,
- être à jour de cotisation,
- ne doit pas être âgé de 71 ans à la date de clôture de réception des déclarations de candidature,
- ne doit pas avoir fait l'objet d'une peine disciplinaire (avertissement ou blâme) depuis moins de trois ans, ni avoir été frappé d'une interdiction d'exercer quelle que soit sa durée, assortie ou non d'un sursis, ni être radié du tableau de l'Ordre, auxquels cas la privation d'éligibilité est définitive,
- être praticien de nationalité française ou ressortissant de l'un des états membres de l'Union européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrit à l'Ordre.

L'inéligibilité d'un candidat du binôme emporte l'inéligibilité du binôme.

Comment se porter candidat

Les candidats doivent se présenter en binôme (un homme et une femme).

Impérativement avant le **mardi 16 avril 2024 - 16 heures**, les binômes de candidats doivent adresser leur candidature, revêtue de leurs signatures, par lettre recommandée avec accusé de réception ou la déposer au siège du CROPP Auvergne-Rhône-Alpes, soit à l'adresse suivante :

Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues Auvergne-Rhône-Alpes

Aéroport de Lyon-Bron - Bâtiment B14 - 69500 BRON
Téléphone : 04 72 36 06 54
(pour obtenir les codes d'accès)
Permanences :
Lundi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30 ;
mardi et mercredi de 9h à 12h30

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai (mardi 16 avril à 16 heures) sera irrecevable.

La déclaration de candidature

Chaque candidat remplit une déclaration de candidature dans laquelle il indique :

- son nom, prénom,
- sa date de naissance,
- son adresse,
- ses titres,
- son mode d'exercice,
- sa qualification professionnelle
- et, le cas échéant, ses fonctions actuelles ou passées au sein de l'ordre et/ou dans des organismes professionnels.

Les candidats peuvent présenter :

- soit individuellement leur candidature mais en ce cas le candidat mentionne obligatoirement l'autre candidat avec lequel il se présente au sein d'un même binôme et produit son acceptation, il devra s'assurer que son binôme dépose également dans les temps sa candidature,
- soit (et de préférence) conjointement leur candidature en binôme.

Des modèles de déclarations (individuelle ou conjointe) sont disponibles sur demande auprès de votre CIROPP, téléchargeables sur le site Internet de l'Ordre : www.onpp.fr

La profession de foi

Le binôme de candidats peut produire une seule profession de foi, elle doit être commune.

Celle-ci est rédigée en français, présentée sur une seule page de fond blanc, et ne dépassant pas le format 210 x 297 mm, de préférence dactylographiée ou écrite lisiblement au stylo noir. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation des candidats au nom desquels elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre. Toute profession de foi contenant des propos injurieux ou non conforme sera refusée mais n'entraînera pas l'irrecevabilité de la candidature en binôme.

Voter par Internet

Le vote a lieu par voie électronique, un vote en toute sécurité et confidentialité.

Ouvert du **jeudi 2 mai 2024 (9 heures) au jeudi 16 mai 2024 (15 heures)**, le vote dématérialisé ainsi que l'organisation des opérations électorales ont été confiés au prestataire AlphaVote.

Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau du CROPP Auvergne-Rhône-Alpes. Il est possible de vérifier les inscriptions sur la liste électorale affichée à son siège à partir du 15 mars 2024 et y présenter d'éventuelles réclamations.

Instructions et codes d'accès au site de vote adressés par mail !

Tous les électeurs recevront individuellement le 30 avril au plus tard un message par courriel, émis par AlphaVote, et contenant l'adresse Internet du site de vote, les codes personnels et confidentiels pour y accéder et toutes les indications pratiques pour procéder à son vote. Pendant toute la durée du scrutin 24h/24h, si vous rencontrez des difficultés pour voter en ligne, vous pourrez contacter la cellule d'assistance téléphonique mise à votre disposition via un **numéro vert** dédié.

Pour les électeurs ne disposant pas d'un accès Internet, il est possible de voter sur place le **mercredi 15 mai 2024** au siège du **CROPP Auvergne-Rhône-Alpes** où un ordinateur sera mis à leur disposition pendant les heures d'ouverture du conseil.

A la fin de la période de vote, le site de vote sera fermé, les membres du bureau de vote et leur président recevront le décompte des votes et les résultats via un procès-verbal informatisé : cette phase d'annonce des résultats est publique et les professionnels sont invités à y assister.

Agenda électoral

15 mars 2024 > Annonce des élections et affichage de la liste électorale

16 avril 2024 - 16h > Date limite de réception des candidatures

26 avril 2024 > Envoi des courriers postaux « identifiant/mot de passe » au domicile des électeurs n'ayant pas pu transmettre leur adresse mail à l'Ordre.

30 avril 2024 > Envoi des e-mails « identifiant pour obtenir son mot de passe » aux électeurs dont l'adresse mail est connue (pensez à consulter vos spams).

2 mai 2024, à 9 h > Ouverture de la période de vote électronique.

15 mai 2024 > Possibilité de voter sur ordinateur au siège du CROPP

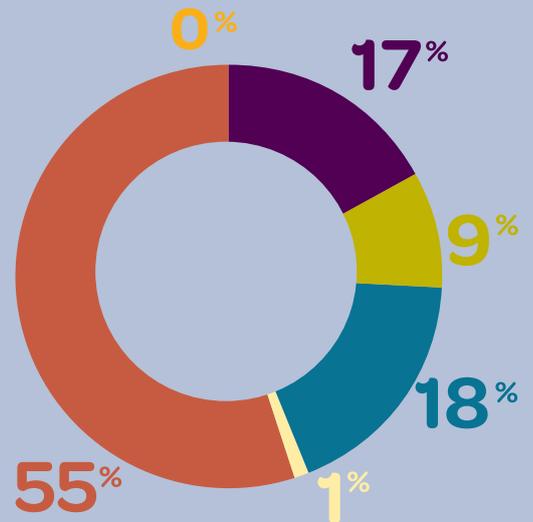
16 mai 2024, à 15 h > Fermeture du système de vote, proclamation des résultats.

Conseillers sortants en 2024

- > Monsieur COACOLO Sylvain
- > Madame COUTURE JOUBERT Florence
- > Madame KERSTENNE Agnès
- > Madame LEROUX Elisabeth
- > Monsieur PREMEL David
- > Monsieur SOULIER Gérard

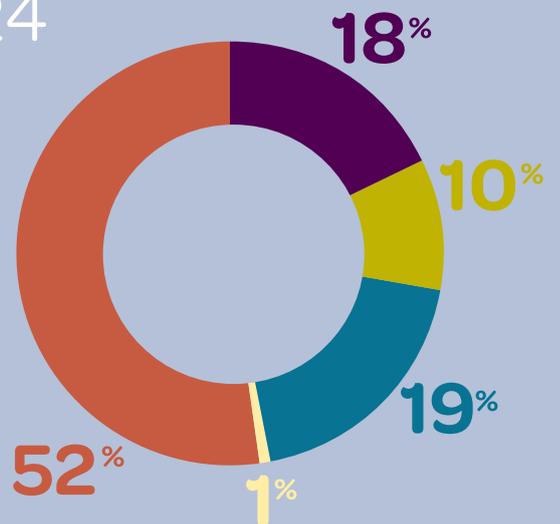
BILAN COMPTABLE 2022

RECETTES		En euros
QUOTITES + AUTRES PRODUITS FINANCIERS		171 002
CHARGES D'EXPLOITATION		
CHARGES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT		26 479
FRAIS MISSIONS CONSEILLERS		14 934
INDEMNITÉS CONSEILLERS		29 322
IMPÔTS ET TAXES		1 405
CHARGES DE PERSONNEL CHARGES SOCIALES		88 239
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		489
TOTAL CHARGES		160 868



BILAN PRÉVISIONNEL 2024

RECETTES		En euros
QUOTITES + AUTRES PRODUITS FINANCIERS		223 653
CHARGES D'EXPLOITATION		
CHARGES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT		41 210
FRAIS MISSIONS CONSEILLERS		22 108
INDEMNITÉS CONSEILLERS		42 454
IMPÔTS ET TAXES		1 549
CHARGES DE PERSONNEL CHARGES SOCIALES		116 332
TOTAL CHARGES		223 653





SOIGNANTS

Prenons soin les uns des autres
Osons demander de l'aide

APPELEZ LE
0608 282 589 >
ACCUEIL 24H/24

Un médecin vous répond, vous écoute et vous accompagne en toute confidentialité



DENTISTES - INFIRMIERS - KINÉSITHÉRAPEUTES - MÉDECINS - PHARMACIENS - PODOLOGUES - SAGES-FEMMES
INDÉPENDANCE • CONFIDENTIALITÉ • CONFRATERNITÉ • NEUTRALITÉ

Identité visuelle de la profession

Les pédicures-podologues disposent désormais d'une identité visuelle commune, déclinable sur de nombreux supports (enseigne ou vitrine, plaque, documents, site web...).

La profession se dote ainsi d'un outil majeur de reconnaissance et d'identification auprès du public.

Les pédicures-podologues disposent désormais d'une identité visuelle commune, déclinable sur de nombreux supports (enseigne ou vitrine, plaque, documents, site web...). La profession se dote ainsi d'un outil majeur de reconnaissance et d'identification auprès du public.

L'utilisation de cette identité visuelle dans la communication du pédicure-podologue est une possibilité. Elle ne constitue en rien une obligation. Elle est mise à disposition de tout pédicure-podologue inscrit au Tableau de l'Ordre et répond à des règles d'utilisation bien définies dont le dispositif a été voté au Conseil national d'avril 2023. Elle ne doit en aucun cas être confondue avec le logo institutionnel de l'Ordre.

Cette identité visuelle peut être utilisée sur différents supports : en façade d'un immeuble en applique bandeau ou en enseigne, sur une surface vitrée du cabinet sous forme de vitrophanie, sur la plaque professionnelle, mais aussi sur les supports numériques, documents professionnels, badges sur vêtements.

Le pédicure-podologue doit respecter le format (la taille) du logo en fonction du support sur lequel il choisit de l'apposer.

L'utilisation de ce logo exclut le recours à tout autre logo ou identité visuelle. C'est l'identité visuelle de notre profession. Par nature, elle exclut toute autre identité visuelle afin de ne pas brouiller la bonne compréhension du public.

Des formats prédéfinis selon le support utilisé ont été établis par le Conseil national. Le praticien doit impérativement transmettre ces données à son imprimeur et/ou son fabricant, charge à eux de les respecter. Ce respect des données imposées s'entend également si le praticien fait le choix de télécharger ce logo pour l'intégrer lui-même directement sur ses documents informatiques (ordonnances, etc.).

Pour être en accord avec les règles éthiques et déontologiques d'utilisation de cette identité visuelle et se procurer les éléments nécessaires à la réalisation des différents supports, se référer aux ouvrages suivants téléchargeables dans votre [espace professionnel](#) :

- « [Recommandations relatives à l'information et à la communication au public par le pédicure-podologue](#) »
- « [Règlement d'usage de l'identité visuelle de la profession de pédicure-podologue](#) »
- « Charte graphique » va définir les conditions de l'utilisation du logo : ses proportions, sa taille minimum et son positionnement. Elle donne les indications relatives à la typographie (police d'écriture) à utiliser et les codes couleurs y compris l'utilisation du logo en noir et blanc.



MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/01/23 au 31/12/23

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
AL SADDI	ELIAS	69 003	LYON	LAURA VIDAL	SELARL	74 930	REIGNIER ESERY
ANNECY SPORT PODOLOGIE SELARL		74 940	ANNECY LE VIEUX	LEROUGE	ISABELLE	01 600	PARCIEUX
ANTHONY MARY SELARL		03 290	DOMPIERRE SUR BESBRE	LOUVAT	FLAVIE	26 800	PORTES LES VALENCE
BAZIN	SABINE	69 300	CALUIRE ET CUIRE	MARIE FREARD	SELARL	03 500	ST POURÇAIN SUR SIOULE
BEAL ESTIVALS	AUORE	63 200	RIOM	MARTIN	CHARLOTTE	63 710	ST-NECTAIRE
BONI	CHLOE	73 190	CHALLES LES EAUX	MAZOYER	LOUIS	07 300	PLATS
BONNET	ANNE-FLEUR	38 430	ST JEAN DE MOIRANS	MIRAGLIA	LUCIE	26 500	BOURG-LES-VALENCE
BOUDINAUD	EMMA	69 006	LYON	PEDICURE-PODOLOGUE DU VIVARAIS SELARL		07 240	VERNOUX EN VIVARAIS
BOURLON PODOLOGIE SELARL		69 006	LYON	PEDICURIE PODOLOGIE DE L'ARBRESLE SELARL		69 210	L ARBRESLE
CHARDENAL	SELARL	74 000	ANNECY	PELUS	MATYS	69 360	SOLAIZE
CHARTON	MATHILDE	26 260	ST DONAT SUR L'HERBASSE	PEREZ	CLEMENCE	69 006	LYON
CONSTANTIN	ALYSSIA	38 670	CHASSE SUR RHONE	POILLOT	ALEXANDRE	69 400	ARNAS
COSTE	AUGUSTN	42 153	RIORGES	REBATTU	CLEMENTINE	69 003	LYON
DEL SOCORRO	TRISTAN	69 140	RILLIEUX-LA-PAPE	REGNAULT	VIOLAINE	42 130	MONTVERDUN
DOSOE	JOACHIM	69 006	LYON	RICHARD	HELENE	38 080	ST-MARCEL-BEL-ACCUEIL
DROUARD	LAURYNE	07 100	ANNONAY	RIGAUD	JEANNE	42 330	AVEIZIEUX
DURAND	AURELIE	69 110	SAINTE FOY LES LYON	ROUDILLON	LAURIANE	03 500	CONTIGNY
DUSSAUD	MARJOLAINE	74 940	ANNECY	SASSOLAS	MADELEINE	69 140	CREPIEUX LA PAPE
FARGE	JADE	42 155	ST-LEGER-SUR-ROANNE	STEF	MATHILDE	42 560	MARGERIE-CHANTAGRET
GALLET	THOMAS	26 290	DONZERE	SYLVAIN COACOLO SELARL		15 500	MASSIAC
GOUT	ALEXANDRE	69 008	LYON	TERRIER	JIMMY	74 370	VILLAZ
GRANIER	AUDREY	26 120	COMBOVIN	TRUSCELLO	ENZO	38 280	VILLETTE D'ANTHON
HAKACEM	RAJA	42 100	ST ETIENNE	VERGNAULT	ARTHUR	01 470	SERRIERES-DE-BRIORD
HELBLING	VANINA	26 170	BUIS LES BARONNIES	VEYRET	LEA	38 200	VIENNE
HOUEL	MARINE	69 630	CHAPONOST	ZINGRE	ARNAUD	74 380	VETRAZ-MONTHOUX
KALI	AZZEDDINE	42 000	ST-ETIENNE				

Radiations du tableau de l'ordre

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
ALIBERT	HELENE	43 260	ST PIERRE EYNAC	GARCON	CHARLOTTE	26 130	ST PAUL TROIS CHATEAUX
ALLEXANT	PRESCILLIA	74 800	LA ROCHE SUR FORON	GELAY	AGNES	69 410	CHAMPAGNE AU MONT D'OR
ANDRE	OLIVIA	01 220	DIVONNE LES BAINS	GUIGUEN	PHILIPPE	69 270	FONTAINES-ST-MARTIN
ARRES	SOPHIE	07 260	ROSIERES	JONQUA	BENEDICTE	69 100	VILLEURBANNE
BERNARD	MARTINE	03 300	CUSSET	KURZAWA	MARINA	63 270	ST MAURICE ES ALLIER
BREHERET	ARTHUR	34 000	MONTPELLIER	LE SAINT	YANN	69 290	CRAPONNE
BROCHAND	FANNY	69 007	LYON	MARSAL-LEBLOND	ISABELLE	07 140	LES VANS
BROSSAT-MOHNNEN	AGNES	69 380	LISSIEU	METZLE	DELPHINE	69 480	ANSE
BUDET	CHRISTOPHE	73 300	ST JEAN DE MAURIENNE	MICHELLIER	CATHERINE	73 290	LA MOTTE SERVOLEX
CHAVET	MAELYS	74 320	SEVRIER	MOLET	GUENHAEL	26 190	ST JEAN EN ROYANS
CHUSSEAU MICHOLET	CELINE	42 270	ST PRIEST EN JAREZ	OGIER	JEAN-PIERRE	42 600	SAVIGNEUX
COULON	DOMINIQUE	07 000	COUX	RIEUX	CLARA	26 600	TAIN L'HERMITAGE
DANEYROLLE	JEROME	69 380	CHASSELAY	RIVOIRE	JOCELYNE	38 850	BILIEU
DEMON	THIERRY	01 300	BELLEY	STEIN	PATRICIA	26 120	MONTIELIER
DEQUINCEY	LEA	59 200	TOURCOING	VINCENT	ARIANE	69 300	CALUIRE ET CUIRE
DUPONT	ANTOINE	69 300	CALUIRE ET CUIRE	VINCHON BOULANGER	AGNES	69 100	VILLEURBANNE

Transferts vers CROPP AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Depuis
ANDRE	LUCILE	38 450	VIF	CROPP-HAUTS-DE-FRANCE
ARAB	LINDA	38 130	ECHIROLLES	CROPP PAYS DE LA LOIRE
BABE	ELISE	38 240	MEYLAN	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
BEGUIN	AGATHE	73 290	LA MOTTE SERVOLEX	CROPP HAUTS-DE-FRANCE
BERNARD	GERVAIS	74 000	ANNECY	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
BORDINO	VANESSA	63 800	COURNON D'Auvergne	CIROPP PACA & CORSE
BOURDON	LUCAS	69 003	LYON	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
BOURLON	CHLOE	69 006	LYON	CROPP-HAUTS-DE-FRANCE
COTTIN	JULIE	26 130	SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX	CROPP OCCITANIE

Mouvements du Tableau suite

Transferts vers CROPP AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

DELZENNE	LOUISE	74 700	SALLANCHES	CROPP HAUTS-DE-FRANCE
DEREEPER	AGATHE	26 000	VALENCE	CROPP HAUTS-DE-FRANCE
DUMAY	NICOLAS	74 330	POISY	CROPP HAUTS-DE-FRANCE
GARCIA	DORIAN	01 630	ST GENIS POUILLY	CROPP HAUTS-DE-FRANCE
GENAUDEAU	CLARENCE	71 000	MACON	CROPP PAYS DE LA LOIRE
GUEGAN	AURELIE	74 200	THONON-LES-BAINS	CROPP-HAUTS-DE-FRANCE
JEANNERET	AUDREY	01 220	DIVONNE LES BAINS	CROPP BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
LECLERC	SOLENE	38 690	LONGECHENAL	CROPP GRAND-EST
LEPRETRE	CECILE	03 100	MONTLUCON	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
LETOURNEAU	MELANIE	74 250	VIUZ EN SALLAZ	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MANTZ	CAROLINE	74 200	THONON-LES-BAINS	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MELICIANO	SANDRINE	01 360	BRESSOLLES	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MEMETEAU	EVA	73 300	ST-JEAN-DE-MAURIENNE	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MONNET	MYLENE	38 160	ST MARCELLIN	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
NUZILLAT	MARGOT	69 007	LYON	CROPP BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PEYNE	DEBORAH	69 250	MONTANAY	CIROPP PACA & CORSE
PLOUY	ROMAIN	74 300	CLUSES	CROPP HAUTS-DE-FRANCE
RAVELOSON	LAETITIA	69 008	LYON	CROPP OCCITANIE
ROS	MATHIEU	63 450	TALLENDE	CIROPP PACA & CORSE
SIMARD	LAETITIA	74 370	CHARVONNEX	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
SLAMA	JEREMY	03 200	VICHY	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
SZABO	CONSTANCE	26 000	VALENCE	CROPP BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
WABLE	HELENE	38 780	SEPTEME	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
WILHELM	INES	26 000	DIVONNE-LES-BAINS	CROPP GRAND-EST

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Vers
BACONNET	BEATRICE	69 100	VILLEURBANNE	CROPP GRAND EST
BAUDRY	CLEMENT	03 100	MONTLUCON	CROPP OCCITANIE
BERNARD	GERVAIS	29 000	QUIMPER	CIROPP BRETAGNE & SAINT PIERRE ET MIQUELON
BOTTE	JEAN-GUILHEM	71 000	MACON	CROPP BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
BRADLEY	LOUISE	07 240	VERNOUX EN VIVARAIS	CIROPP PACA & CORSE
COQUAIRE	LINDSAY	65 000	TARBES	CROPP OCCITANIE
CROQUET	MARION	69 850	ST MARTIN EN HAUT	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
DA SILVA	SARAH	01 400	CHATILLON SUR CHALARONNE	CROPP PAYS DE LA LOIRE
FRELY	SOLENE	69 780	MIONS	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
HEBERT	DELPHINE	38 180	SEYSSINS	CIROPP PACA & CORSE
LEPOUTRE	CLELIA	69 007	LYON	CROPP PAYS DE LA LOIRE
MALLIA	JULIEN	63 800	COURNON D AUVERGNE	CIROPP PACA & CORSE
MANCA	JULIE	01 140	GARNERANS	CROPP BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
MEMETEAU	EVA	73 300	ST JEAN DE MAURIENNE	CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE
PICAVET	ADELIN	59 000	LILLE	CROPP HAUTS-DE-FRANCE
PLASSAIS	AGATHE	69 007	LYON	CROPP PAYS DE LA LOIRE
RAULT	ANGELIQUE	69 230	ST-GENIS-LAVAL	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
ROUYER	MAYA	01 210	FERNEY-VOLTAIRE	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
SACREZ	AUORE	69 100	VILLEURBANNE	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
SOUPAULT	ESTELLE	89 240	PARLY	CROPP BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
TROTEL	LEA	03 120	LAPALISSE	CROPP GRAND-EST
VEDRINE	SEBASTIEN	03 600	COMMENTRY	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
VIDAL	REMI	15 600	MAURS	CROPP OCCITANIE
VIRGINIE	RAYMAN	13 100	AIX EN PROVENCE	CIROPP PACA & CORSE